

Question avec demande de réponse écrite E-002169/2024

à la Commission

Article 144 du règlement intérieur

Fabrice Leggeri (Pfe), Thierry Mariani (Pfe), Julie Rechagneux (Pfe), Philippe Olivier (Pfe), Valérie Deloge (Pfe), Malika Sorel (Pfe), Julien Sanchez (Pfe), Julien Leonardelli (Pfe), Marie-Luce Brasier-Clain (Pfe), Marie Dauchy (Pfe), Anne-Sophie Frigout (Pfe), Gilles Pennelle (Pfe)

Objet: Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique, un gouffre financier de cinq milliards d'euros

La Cour des comptes européenne tire la sonnette d'alarme sur le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique¹, un mécanisme censé lutter contre les causes de la migration illégale et faciliter le retour des migrants. Financé en partie avec nos impôts, ce fonds se révèle être un gouffre financier de cinq milliards d'euros.

La Commission n'a clairement pas tenu compte des recommandations déjà exprimées par la Cour en 2018.

Ce fonds serait même utilisé par les populations pour faciliter leurs projets de migration illégale auprès des passeurs, voire détourné par les passeurs eux-mêmes, qui sont justement les personnes contre lesquelles ce programme était censé lutter.

Sur un échantillon de 115 investissements examinés, 33 sont déjà à l'arrêt et 66 risquent de ne plus être viables.

Les contrôles sont pratiquement inexistantes, en voici quelques exemples:

En Afrique subsaharienne, on distribue des mixeurs dans des écoles de cuisine dépourvues d'électricité.

En Gambie, un bénéficiaire reçoit deux fois la même aide pour des projets avicoles inexistantes.

La Commission européenne peut-elle:

1. expliquer pourquoi elle a continué à alimenter ce fonds sans tenir compte des recommandations de la Cour des comptes de 2018?
2. indiquer si la France a contribué à ce fonds et, le cas échéant, à quelle hauteur.
3. assurer que ce fonds n'a pas financé des passeurs de migrants?

Dépôt: 18.10.2024

¹ https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2024-17/SR-2024-17_FR.pdf